

Objet : RS - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2025

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 073-25 C

objet **RS - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2025**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que le Contrat de ville Engagements quartiers 2030, signé le 9 juillet 2025, résulte d'un partenariat abouti entre Grand Chambéry (chef de file de la politique de la ville), l'Etat et l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des communes concernées, des habitants, des institutions et des associations. Cette contractualisation rénovée constitue traduit une ambition collective forte et assumée d'agir pour les habitants des quartiers politique de la ville en réduisant les inégalités par la mobilisation continue des politiques publiques et des ressources, tant spécifiques que de droit commun.

La programmation 2025 répond aux nouveaux enjeux identifiés, notamment de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatif, d'insertion et d'autonomie, d'aller vers les personnes les plus éloignées des services publics ou encore de soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants. Par ailleurs, en cohérence avec les priorités définies par l'Etat, cette programmation permet de conforter les quartiers dans leur image d'ambassadeurs du vivre ensemble et de les faire bénéficier des conditions optimales pour atteindre le plein emploi, dans un cadre apaisé et reverdi où la transition écologique est pleinement intégrée aux futurs projets de renouvellement urbain.

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subventions concernent :

- la correspondance entre le projet porté, les priorités du Contrat de ville et les besoins des habitants,
- l'inscription dans une démarche de proximité en direction des habitants des quartiers politique de la ville, avec des actions menées dans les quartiers, au contact de la population, en impliquant les publics et les habitants en tant qu'acteurs,
- l'intégration dans une démarche de coordination et de partenariat avec les autres acteurs du territoire d'intervention, en complémentarité avec le droit commun,
- la prise en compte dans les dossiers le plus largement possible de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations,
- la situation de la structure concernée.

Tous les projets doivent également prendre en compte les modalités suivantes :

- aller vers les publics les plus précaires,
- favoriser et accompagner la participation des habitants,
- promouvoir le respect et la promotion des valeurs de la République, de la laïcité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations,
- favoriser l'ouverture et les mobilités,
- assurer le droit à un environnement sain en prenant en compte les enjeux liés à la transition écologique.

Afin de favoriser l'inclusion sociale de tous les habitants des quartiers politique de la ville, la programmation financière 2025 est construite sur la base :

- d'un socle d'actions structurantes qui répondent aux priorités et qui peuvent être éligibles à un conventionnement pluriannuel :
 - o chantiers écocitoyens,
 - o dispositif des correspondants de nuit...
- de nouveaux projets en adéquation avec les priorités de l'appel à projets :
 - o projet « Légendes Urbaines » déployé par Malraux dans le quartier du Biollay,
 - o projet d'Unis-Cité « Les jeunes s'engagent pour l'environnement »...
- des subventions de fonctionnement aux très petites associations fléchées surtout sur des actions relevant de l'axe « Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté » afin de soutenir l'appropriation positive de l'espace public, prévenir l'isolement et le repli sur soi, et accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur quartier :
 - o association du Café Biollay,
 - o association la Ludhaut...

- d'une attention particulière aux projets émanant des communes ayant un quartier en veille active :
 - o projet de sorties de familles porté par la commune de Barby,
 - o projet « P'tit dej des lutins » porté par le CCAS de la Ravoire...
- du renforcement de moyens humains et de personnels de proximité et de confiance :
 - o projet « Proximité Emploi » déployé par la Mission locale jeunes du bassin chambérien,
 - o médiation sociale menée par la Régie Coup de Pouce...

La programmation proposée prend en compte les projets éligibles déposés et prêts à être financés.

La programmation 2025 représente :

- 2 085 701 € de sollicitations, dont 814 987 € demandés spécifiquement à Grand Chambéry,
- une enveloppe budgétée par Grand Chambéry de 521 922 € (501 922 € en 2024),
- une programmation initiale financée par Grand Chambéry à hauteur de 514 910 €,
- 63 projets accompagnés en 2025, dont 44 par Grand Chambéry.

L'agglomération apporte des financements complémentaires à ceux de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du Département avec le Contrat départemental et des communes en quartiers prioritaires ou en veille, en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé un financement maximal de 514 910 € au titre de la programmation initiale des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry pour l'année 2025, sur une enveloppe totale de 521 922 €.

Une programmation complémentaire ultérieure est prévue, notamment pour :

- le déploiement du Plan « Quartiers d'été »,
- les projets soumis dans le cadre de l'appel à projets qui nécessitaient d'être retravaillés,
- les projets pour lesquels d'autres financements pourraient intervenir en complément.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe, ainsi qu'un prévisionnel des sommes allouées au titre de la Ville de Chambéry, du Département et de l'Etat. Les montants mentionnés pour chaque action sont des montants maximaux et représentent un prévisionnel.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 080-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant le Contrat de ville Engagements quartiers 2030,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 20 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sylvie Koska, Christelle Favetta-Sieyes, Sara Rotelli, Christian Berthomier, Jean-Benoît Cerino, Luc Berthoud, Franck Morat, Philippe Vuillermet, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : **d'approuver** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2025 à hauteur de 514 910 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe,

Article 2 : **d'approuver** le modèle de convention annuelle d'objectifs avec les porteurs de projets et le projet de convention cadre multipartite concernant la Maison des familles du bassin chambérien joints en annexe,

Article 3 : **de solliciter** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 4 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de cette programmation.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **073-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2025
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2, Annexe 3

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33457H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33457H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet :	lundi 14 avril 2025